



ASSOCIATION POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS
DES PERSONNES HOMOSEXUELLES ET TRANSSEXUELLES
À L'IMMIGRATION ET AU SÉJOUR



RAPPORT D'ACTIVITÉ PÔLE ASILE 2017

ARDHIS
CENTRE LGBT PARIS IDF
63, RUE BEAUBOURG
75003 PARIS

WWW.ARDHIS.ORG
CONTACT@ARDHIS.ORG

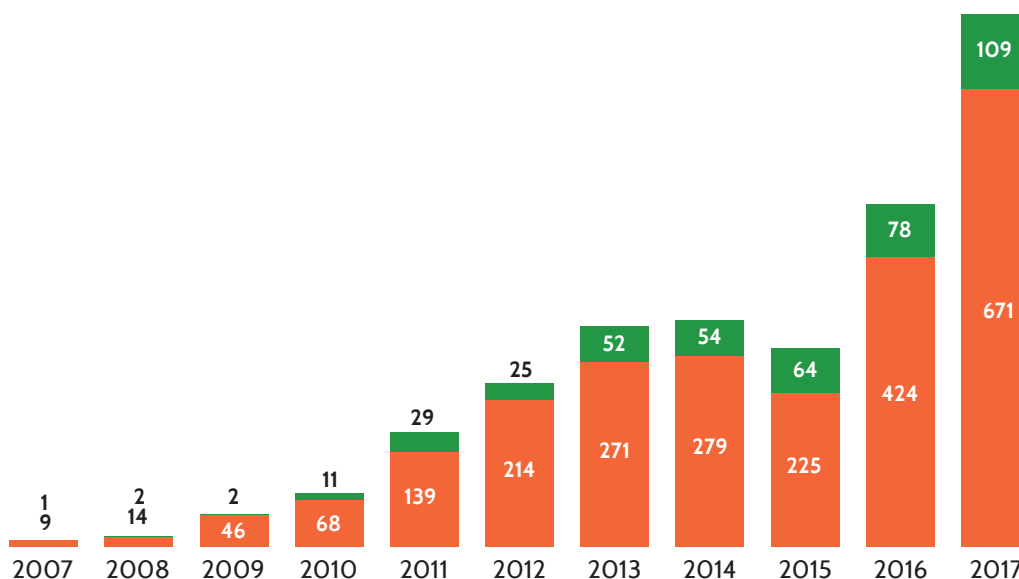


Une des missions principales de l'ARDHIS consiste en l'accompagnement des demandeur·se·s d'asile LGBTI dans les démarches de leur demande d'asile en France, quand celle-ci est motivée par les persécutions subies dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou des craintes de persécutions en cas de retour dans ce pays. Depuis le premier Tchadien accueilli en 2005, l'ARDHIS a ainsi accompagné 2 790 personnes venues de 89 pays différents.

QUELQUES CHIFFRES...

En 2017, le nombre de personnes accompagnées dans ce cadre a connu une hausse inégalée, puisque 1 093 demandeur·se·s d'asile venu·e·s de 59 pays nous ont contacté·e·s. Ils·elles sont 928 à s'être présenté·e·s à nos douze sessions d'accueil mensuelles du samedi matin, et 165 à nous avoir contacté·e·s par mail ou directement via un·e accompagnant·e. Au final, 780 ont pu être pris·e·s en charge pour leur suivi, contre 502 en 2016.

Effectif annuel de nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile pris·es en charge par l'ARDHIS depuis 2007. En vert, nombre de femmes ; en orange, nombre d'hommes.



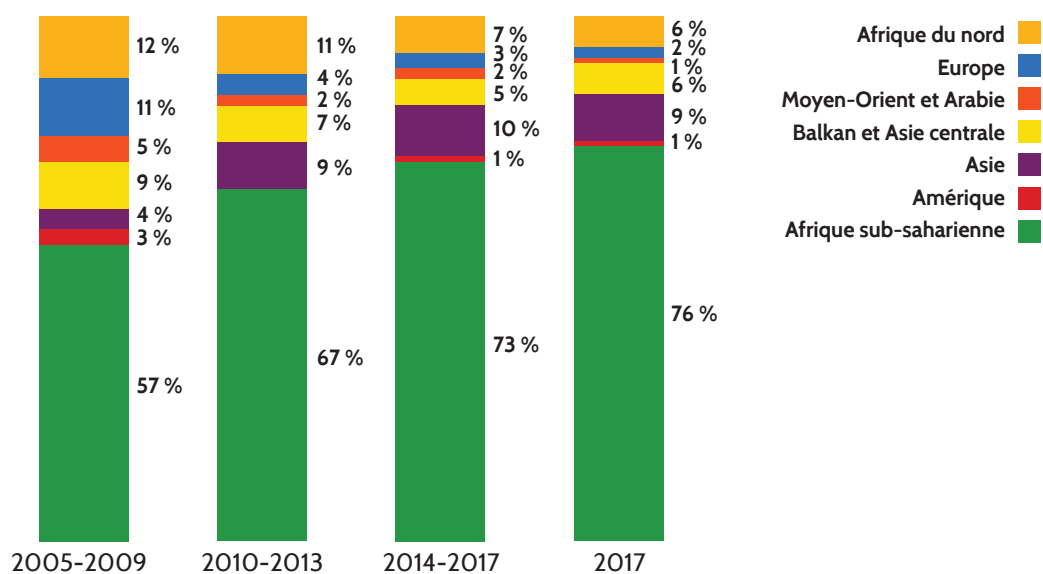
Différentes causes expliquent cette évolution. D'une part, le renom de l'association et ses capacités d'accueil ont progressé, amenant plus de demandeur·se·s à nous contacter et à y être accueilli·e·s. D'autre part, le nombre de demandeur·se·s d'asile, en particulier LGBTI, est en progression du fait des conflits et de la progression des persécutions homophobes.

Les rapports de l'ILGA et de l'UNHCR attestent de cette évolution, en particulier en Afrique, dans les pays musulmans et en Europe de l'Est.

La diffusion d'informations relatives aux personnes LGBTI via les médias a donné davantage de visibilité à ces dernières et les a rendues plus vulnérables aux persécutions. Ainsi, dans plusieurs pays d'Afrique, la visibilité homosexuelle semble aggraver la situation matérielle et quotidienne des communautés LGBTI.

Contraintes à mettre en place un grand nombre de stratégies d'évitements, de nombreuses personnes LGBTI sont poussées par le sentiment d'insécurité à fuir pour éloigner le risque de persécutions de la part de leur famille ou des autorités nationales. Ces faits expliquent pourquoi, depuis 2007, l'Afrique ne cesse de progresser dans la répartition des origines des demandeur·se·s d'asile suivi·e·s par l'ARDHIS.

Origine des nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s par l'ARDHIS par aire géographique.



En 2017, l'ARDHIS a accompagné 589 personnes LGBTI originaires d'Afrique subsaharienne, contre 367 en 2016.

La répartition des pays d'origine des demandeur·se·s d'asile reste très stable. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Bangladesh sont les plus représentés en 2017.

*Origine des nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile
accompagné·e·s par l'ARDHIS en 2016 et 2017.*

	Arrivées en 2016	Arrivées en 2017
Afrique subsaharienne et australe (Angola, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée Conakry, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, RDC, Sénégal, Sierra Leone, Soudan Tchad, Togo, Zambie)	367	589
Asie (Bangladesh, Birmanie, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Sri Lanka)	42	69
Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie)	36	46
Asie Centrale, Balkan (Afghanistan, Arménie, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pakistan, Turquie)	21	44
Europe de l'Est et Russie (Albanie, Biélorussie, Kosovo, Roumanie, Russie, Serbie, Ukraine)	20	17
Moyen-Orient, Arabie (Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Syrie, Yémen)	10	8
Amérique centrale et Amérique du Sud (Bolivie, Chili, Colombie, El Salvador, Jamaïque, Pérou, Sainte-Lucie, Vénézuéla)	3	7

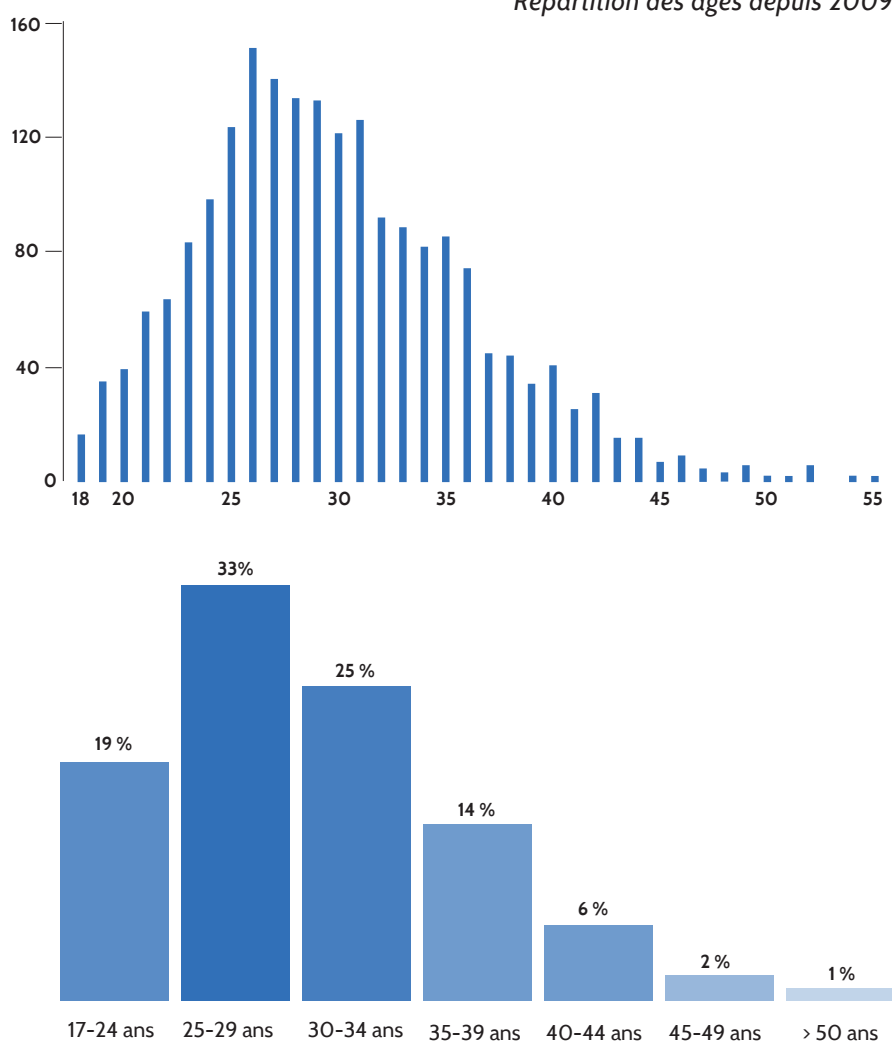
*Les pays les plus représentés parmi
les demandeur·se·s d'asile depuis 2005 et en 2017.*

Rang	2005-17			2017		
	Pays	Total	Pourc.	Pays	Total	Pourc.
1	Sénégal	330	12,25 %	Sénégal	117	15 %
2	Mauritanie	250	9,28 %	Côte d'Ivoire	115	14,74 %
3	Bangladesh	227	8,43 %	Bangladesh	64	8,21 %
4	Côte d'Ivoire	213	7,91 %	Nigéria	64	8,21 %
5	Cameroun	175	6,50 %	Guinée Conakry	54	6,92 %
6	Guinée Conakry	171	6,35 %	Congo Kinshasa (RDC)	48	6,15 %
7	Nigeria	168	6,24 %	Cameroun	42	5,38 %
8	Congo Kinshasa (RDC)	148	5,50 %	Mali	37	4,74 %
9	Mali	114	4,23 %	Pakistan	24	3,08 %
10	Algérie	107	3,97 %	Sierra Leone	23	2,95 %
11	Sierra Leone	87	3,23 %	Mauritanie	21	2,69 %
12	Pakistan	82	3,04 %	Algérie	20	2,56 %
13	Ouganda	59	2,19 %	Maroc	15	1,92 %
14	Maroc	43	1,60 %	Togo	12	1,54 %
15	Kenya	40	1,49 %	Kenya	11	1,41 %
16	Russie	35	1,30 %	Russie	9	1,15 %
17	Tunisie	30	1,11 %	Tunisie	9	1,15 %
18	Congo Brazzaville	28	1,04 %	Afghanistan	8	1,03 %

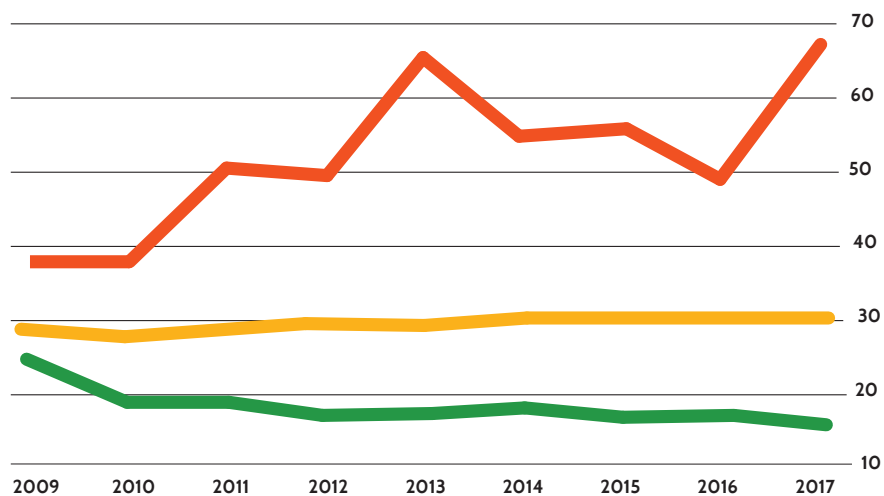
Rang	2005-17			2017		
	Pays	Total	Pourc.	Pays	Total	Pourc.
19	Égypte	24	0,89 %	Arménie	5	0,64 %
20	Togo	23	0,85 %	Gabon	5	0,64 %
21	Burkina Faso	21	0,78 %	Ouganda	5	0,64 %
22	Gambie	19	0,71 %	République Centr.	5	0,64 %
23	Arménie	17	0,63 %	Ukraine	5	0,64 %

L'âge moyen évolue peu et reste stable, autour de 30 ans, mais l'écart entre les plus âgé.e.s et les plus jeunes se creuse. En 2017, l'âge moyen des hommes est de 29,8 ans et celui des femmes est de 30,8 ans.

Répartition des âges depuis 2009.



Âges moyens, minima et maxima annuels des demandeur·se·s d'asile accueilli·e·s par l'ARDHIS depuis 2009. En rouge, maxima ; en orange, moyenne ; en vert, minima.



PROPORTION DE FEMMES

Au fil des années, le rapport entre les hommes et les femmes parmi les demandeur·se·s d'asile de l'ARDHIS reste très stable ; en 2017, elles sont 15 % à nous avoir rejoint·e·s. Toutefois, elles ne proviennent que de 38 pays, avec une répartition différente de celle des hommes. Par ailleurs, le taux de femme de certains pays comme l'Ouganda, le Kenya, la RDC, le Gabon apparaît notablement plus élevé.

Les pays les plus représentés parmi les demandeuses d'asile et le taux de femme parmi les demandeur·se·s d'asile du pays.

Rang	Pays	Nombre de femmes	2005-17	Taux de femmes
1	Sénégal	48	13,7 %	15 %
2	Congo Kinshasa (RDC)	43	12,3 %	14,74 %
3	Nigéria	37	10,5 %	8,21 %
4	Ouganda	25	7,1 %	8,21 %
5	Cameroun	23	6,6 %	6,92 %
6	Côte d'Ivoire	23	6,6 %	6,15 %
7	Mauritanie	23	6,6 %	5,38 %
8	Guinée Conakry	20	5,7 %	4,74 %
9	Kenya	19	5,4 %	3,08 %
10	Mali	18	5,1 %	2,95 %
11	Sierra Leone	18	5,1 %	2,69 %
12	Algérie	6	1,7 %	2,56 %
13	Congo Brazzaville	5	1,4 %	1,92 %

Rang	Pays	Nombre de femmes	2005-17	Taux de femmes
14	Togo	4	1,1 %	1,54 %
15	Arménie	3	0,9 %	1,41 %
16	Bangladesh	3	0,9 %	1,15 %
17	Gabon	3	0,9 %	1,15 %
18	Russie	3	0,9 %	1,03 %
19	Burkina Faso	2	0,6 %	0,64 %
20	Chine	2	0,6 %	0,64 %

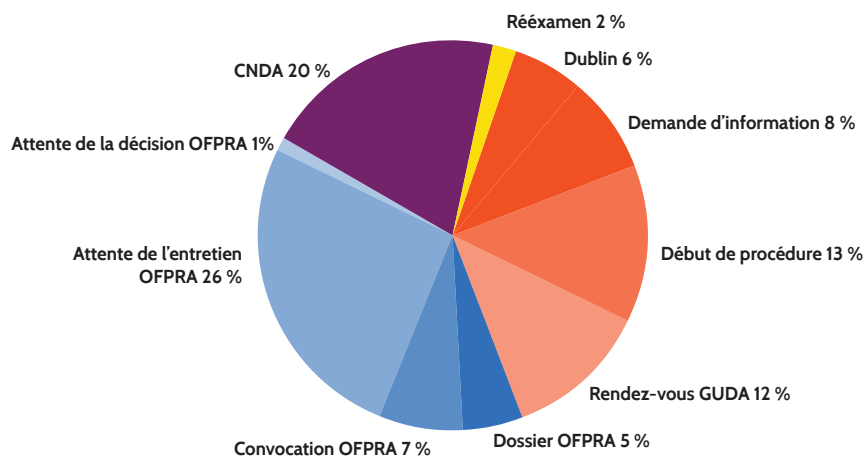
TYPLOGIE DES PROCÉDURES SUIVIES PAR L'ARDHIS

L'état d'avancement des procédures au moment où les demandeur·se·s d'asile ont pris contact avec l'ARDHIS en 2017 reste variable (avant toute démarche, après première démarche en PADA/GUDA, avant dépôt du dossier OFPRA ou après, après le rejet de l'OFPRA, en recours CNDA, après avoir été débouté·e de la CNDA...). Toutefois, nous observons que de moins en moins de demandeur·se·s d'asile arrivent à nous contacter avant le dépôt de leur dossier à l'OFPRA.

En 2017, la plupart (26 %) sont en attente de leur convocation à l'OFPRA. 20 % sont en recours à la CNDA. Compte tenu de nos capacités d'accueil limitées, ces dernier·e·s n'ont que très rarement été accompagné·e·s individuellement cette année. Mais elles·ils ont pu bénéficier d'un accueil collectif et recevoir des conseils et des recommandations pour préparer leur audience.

Les cas de Dublin et de réexamen ont notablement augmenté sur l'année 2017, représentant 8 % des contacts. Elles et ils ont fait l'objet d'un accueil collectif et ont bénéficié de conseils.

État d'avancement dans la procédure de demande d'asile des personnes qui ont contacté l'ARDHIS en 2017.



LES DÉCISIONS DE L'OFPRA ET DE LA CNDA EN 2017

En 2017, plus 181 demandeur·se·s d'asile suivi·e·s par l'ARDHIS ont obtenu le statut de réfugié·e·s, parmi lesquel·le·s 129 suite à leur entretien à l'OFPRA. En ce qui concerne la CNDA, la Cour a annulé la décision de rejet de l'OFPRA de 52 demandeur·se·s d'asile suivi·e·s par l'ARDHIS.

Ces chiffres ne sont toutefois pas représentatifs, car certain·e·s accompagnant·e·s ne partagent pas leurs résultats et certains demandeur·se·s rompent le contact après leur entretien ou leur audience. En outre, compte tenu des délais de procédure, ces résultats traduisent davantage le travail d'accompagnement de l'année 2016 que celui de l'année 2017.

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE

MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ARDHIS EN 2017

En 2017, la procédure d'accompagnement a été réorganisée. Le temps fort de l'accueil des demandeur·se·s d'asile reste la session mensuelle qui a lieu le deuxième samedi de chaque mois, de 10 h 30 à 13 h au Centre LGBT Paris Île-de-France (63 rue Beaubourg, 75003 Paris), mais les demandeur·se·s déjà suivi·e·s ne sont plus concerné·e·s par ce rendez-vous mensuel.

Par ailleurs, afin de faire face à l'affluence des demandeur·se·s d'asile, et compte tenu des capacités limitées de l'espace d'accueil au Centre LGBT, l'accueil des nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile a évolué pour se dérouler en deux temps consécutifs.

La première partie, de 10 h 30 à 11 h 30, permet d'accueillir tous·tes les nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile, de les informer sur la procédure et l'association, et de leur prodiguer des conseils et des recommandations, tout en les regroupant par niveau d'avancement dans la procédure. À partir de juin 2017, tous·tes les nouveaux·elles arrivant·e·s ont été enregistré·e·s.

Dans la seconde partie, de 11 h 30 à 13 h, les nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile prioritaires (dossier OFPRA, entretien OFPRA, attente d'entretien OFRA et rendez-vous GUDA) sont reçu·e·s individuellement, de manière à prendre connaissance de leur situation et à leur affecter un·e accompagnant·e individuel·le. Dans le même temps, les demandeur·se·s d'asile non prioritaires (début de procédure, CNDA, Dublin, réexamen) sont regroupé·e·s et reçoivent des informations et des conseils collectifs pour leur préparation.

Ainsi, pour faire face au nombre toujours croissant de nouveaux•elles demandeur•se•s d'asile sollicitant l'ARDHIS, et afin de maintenir un accompagnement satisfaisant, les personnes qui sont en situation d'urgence (remise de dossier à la préfecture ou convocation à l'entretien de l'OFPPRA) et celles venant de province, sont toujours accueillies en priorité.

La suite de l'accompagnement individuel se fait dans le cadre de la relation entre le•la demandeur•se d'asile et son ou ses accompagnant•e•s attiré•e•s. La possibilité d'assister en qualité de tiers aux entretiens de l'OFPPRA, signalée sur le site Internet de l'OFPPRA, ainsi que sur les convocations, a suscité de nombreuses demandes, ce qui nous a amené•e•s à définir une stratégie pour la participation aux entretiens. Pour ce faire, certain•e•s accompagnant•e•s de l'ARDHIS ont été habilité•e•s pour accompagner les demandeur•se•s d'asile lors de leur entretien à l'OFPPRA.

La mise à disposition par la Mairie du 10^e arrondissement de plusieurs bureaux, dans l'espace Hittorff situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, du lundi au jeudi de 17 à 21 h, nous permet de prendre des rendez-vous de travail avec les demandeur•se•s d'asile et ainsi de construire un rapport de confidentialité et de confiance entre le•a demandeur•se et ses accompagnant•e•s.

Depuis l'été 2016, l'ARDHIS dispose d'un local situé dans le 18^e arrondissement, qui permet de recevoir davantage de demandeur•se•s d'asile dans de meilleures conditions (les trois bureaux de la Mairie du 10^e arrondissement ne suffisant pas) et également de tenir des réunions entre accompagnant•e•s. Nous partageons ce local avec l'association ACCEPTESS-T, avec qui nous prévoyons d'organiser des actions communes tout en bénéficiant d'une atmosphère de synergie.

En parallèle à l'accueil individuel ou collectif de personnes « physiques », s'ajoute un accompagnement ou un conseil « à distance » pour des demandeur•se•s d'asile résidant hors d'Île-de-France et ne pouvant venir régulièrement à Paris. Ces contacts par Internet ou par téléphone se composent de conseils sur les étapes de la procédure d'asile pour les personnes étrangères LGBTI, mais aussi de réponses à des sollicitations de personnes LGBTI vivant à l'étranger, en situation problématique voire véritablement persécutées et en danger en raison de leur orientation sexuelle, mais aussi d'un accompagnement régulier durant les différentes étapes de la procédure, parfois en collaboration avec les intervenant•e•s sociaux•les locaux•les (entretien lors du passage à Paris des demandeur•se•s d'asile). Cette activité a vu son importance se confirmer en 2017 (du fait, entre autres choses, de la diffusion de l'information relative à l'activité de l'ARDHIS et des accompagnements passés). C'est ainsi que des demandeur•se•s d'asile ont pu être accompagné•e•s tout en résidant parfois très loin de Paris.

Tout au long de l'année, nous avons continué à alimenter plusieurs classeurs informatiques répertoriant des données-clés utiles ou nécessaires à notre action :

- Archivage de la jurisprudence des décisions anonymisées de la CNDA sur des cas de recours.
- Lecture critique des annulations au Conseil d'État de décisions de la CNDA.
- Jurisprudence administrative de l'application en France du règlement Dublin III.

Notre vigilance quant au respect d'une instruction correcte des demandes d'asiles par l'OFPPRA nous a conduit·e·s à relever des manquements réguliers (par exemple, de graves contradictions entre le compte-rendu de l'entretien OFPPRA et l'argumentation de la motivation du rejet de la demande d'asile). C'est pourquoi nous avons continué à adresser des courriers de recours gracieux dans les cas où l'instruction de l'officier de l'OFPPRA nous avait semblé particulièrement lacunaire ou trop légère.

Dans le cadre des procédures d'appel à la CNDA, nous avons également décidé de ne produire qu'au cas par cas des attestations personnalisées détaillant la qualité de membre et l'engagement militant des requérants au sein de notre association afin de renforcer la crédibilité de celle-ci vis-à-vis des formations de jugement. Nous tendons par ailleurs de moins en moins à qualifier le degré de militantisme des demandeur·se·s d'asile concerné·e·s (qui n'est certes pas une obligation) au profit d'une critique objective du travail de l'OFPPRA.

REVENDEICATIONS DE L'ARDHIS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE

Les revendications quant au traitement des demandes d'asile des étranger·e·s accompagné·e·s par l'ARDHIS se répètent et se précisent d'année en année :

- Suppression de la liste des pays sûrs élaborée par le conseil d'administration de l'OFPPRA et octroi des droits sociaux égaux pour tous.
- Possibilité de donner un délai de préparation supplémentaire de l'entretien OFPPRA ou de l'audience à la CNDA aux demandeur·e·s dont la situation psychologique ou l'état de stress ne permettent pas une verbalisation correcte de leur vécu homosexuel ou de leurs persécutions.
- Accès effectif aux conditions matérielles d'accueil pour tous·tes les demandeur·se·s d'asile telles qu'établies par la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes

- pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale.
- Suppression de la procédure Dublin de façon à permettre à tout·e demandeur·se d'asile de mener la procédure dans le pays de son choix.
 - Garantie d'un entretien sans contrainte d'horaire (minimum une heure, temps de traduction non compris) avec un officier de protection de l'OF-PRA. Nous remarquons une nette dégradation du temps accordé aux demandeur·se·s d'asile en entretien, les entretiens de moins de 30 minutes se multipliant.
 - Meilleure formation ou sensibilisation des officiers de protection de l'OF-PRA aux spécificités des personnes LGBTI demandant l'asile. En effet, les entretiens OFPRA et les décisions de rejet correspondantes en 2017 nous ont permis de confirmer les mêmes problèmes décelés les années précédentes :
 - des présupposés pouvant conduire à une attitude caricaturale,
 - le manque de questions pertinentes portant sur la vie amoureuse et sexuelle des requérants en vue d'aider à l'appréhension de leur orientation sexuelle,
 - des stéréotypes sur la vie des gays et lesbiennes dans le pays d'origine ou selon une appréhension encore trop souvent européocentrée,
 - un discours des officiers de protection souvent inadapté au niveau d'instruction ou de compréhension des requérants.

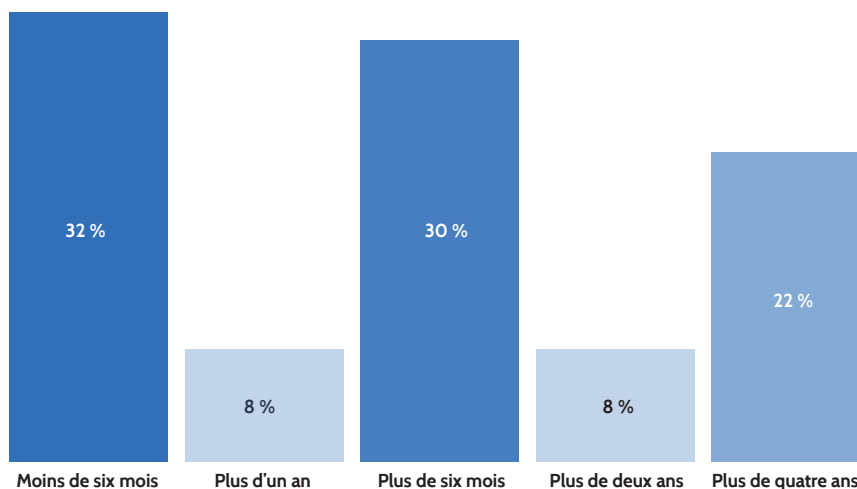
ACCOMPAGNEMENT DES ACCOMPAGNANT·E·S

Tous les accompagnant·e·s de l'ARDHIS sont bénévoles. Ainsi, depuis 2012, 116 personnes se sont impliquées dans l'accompagnement de demandeur·se·s d'asile. Au cours de l'année 2017, 58 personnes ont assuré des accompagnements, mais au 31 décembre 2017, le nombre d'accompagnant·e·s actif·ve·s était de 40 (10 femmes, 30 hommes). À titre de comparaison, elles et ils étaient 42 à la même date en 2016.

En termes de niveau d'expérience au 31 décembre 2017, 20 bénévoles sont qualifiés d'expérimentés et habilités OFPRA, 7 sont en mesure de prendre en charge un demandeur d'asile en autonomie et 13 sont nouveaux·elles et ne peuvent le faire qu'avec l'aide d'un·e expert·e.

En outre, 4 bénévoles ne souhaitent pas ou plus s'engager dans une démarche d'accompagnement et s'investissent sur d'autres champs.

Niveau d'expérience des accompagnant•e•s en 2017.



Le départ des accompagnants se fait selon deux vagues.

Beaucoup de volontaires se désengagent rapidement après quelques mois. Cela explique qu'en 2017, si un tiers des bénévoles a moins de 6 mois d'expérience, elles et ils ne sont plus que 8 % à avoir entre 6 et 12 mois d'expérience. Ensuite, l'investissement reste stable pendant 1 à 2 ans avant une nouvelle étape de désengagement intervenant à l'issue de la seconde année. Celle-ci est justifiée par un sentiment de fatigue et de saturation.

Ces éléments illustrent la fragilité de l'activité du pôle asile. Au cours de l'année 2017, 26 accompagnant•e•s se sont retiré•e•s ou ont quitté l'association, ce qui a été presque compensé par les nouvelles arrivées. Ce turnover annuel très élevé (50 % en moyenne) pose de réels problèmes dans le suivi des dossiers, l'organisation de l'association et la formation des accompagnant•e•s. Sur les 40 accompagnant•e•s actif•ve•s début janvier 2018, seul•e•s 14 ont plus de 2 années d'expérience, 11 plus d'une année de présence à l'association et 15 sont arrivé•e•s au cours de l'année 2017.

À ce fait, s'ajoute celui que l'engagement des accompagnant•e•s dans le suivi des demandeur•se•s est très variable, allant d'un dossier à plus de 80 par an. En 2017, 33 accompagnant•e•s autonomes ont suivi des demandeur•se•s d'asile, mais 17 ont suivi moins d'un•e demandeur•se par mois (moins de 12 dossiers sur l'année) et seulement 5 plus de 4 dossiers par mois (48).

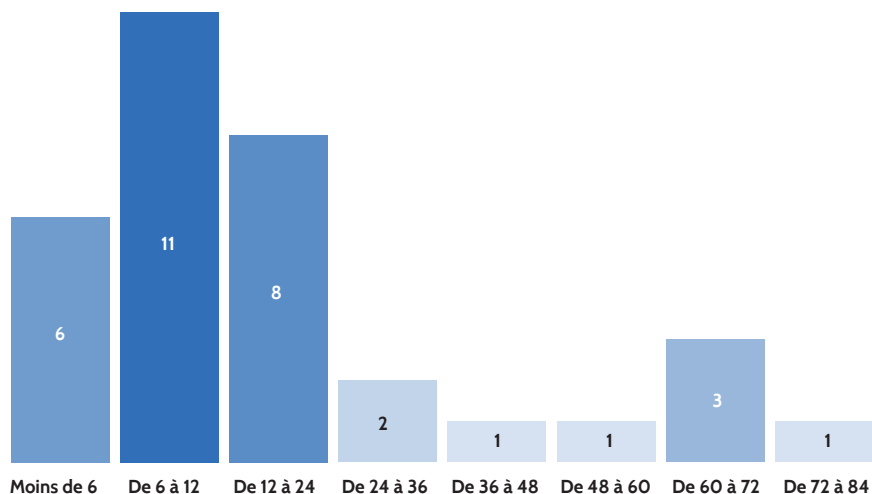
De ce fait, les cinq accompagnants les plus expérimentés ont assuré à eux seuls 51 % et 8 accompagnant•e•s 66 % des suivis de l'année 2017.

Ces chiffres illustrent à quel point les capacités d'accueil de l'ARDHIS sont fragiles.

La réunion mensuelle des accompagnant•e•s reste un moment fondamental de

l'action du groupe « Asile », permettant l'échange d'informations sur des problèmes de suivi et sur le fonctionnement du groupe. Celle-ci se déroule jusqu'à présent un mercredi par mois, de 19 h à 21 h 30, à la Maison des associations de la Mairie du 3^e arrondissement de Paris. Malheureusement, très peu d'accompagnant·e·s y participent.

Répartition des accompagnant·e·s autonomes en fonction du nombre de suivis en 2017.



La formation des nouveaux·elles accompagnant·e·s a été poursuivie à l'occasion de deux séances réparties dans l'année. Elle constitue l'étape indispensable avant de commencer tout accompagnement, car elle apporte les bases nécessaires pour débiter dans l'aide aux demandeur·se·s d'asile. Par ailleurs, cette année, des sessions thématiques de formations ont été organisées sur des aspects particuliers de la procédure (Dublin et réexamen), sur la fonction de tiers à l'OFPRA, et sur le suivi social...

Le pilotage du pôle asile, baptisé « buroasile » continue à structurer ce pôle. Ce pilotage se veut opérationnel et en réfère en permanence au bureau et au conseil d'administration de l'ARDHIS, seules instances légitimes pour prendre des décisions importantes dans l'association. En 2017, il a été structuré autour de cinq axes :

- le suivi des demandeur·se·s d'asile,
- l'accompagnement des accompagnant·e·s,
- les activités sociales,
- l'expertise juridique,
- la communication.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES DEMANDEUR•SE•S D'ASILE

Au cours de l'année, un certain nombre d'actions ont permis d'améliorer la situation sociale et l'intégration des demandeur•se•s d'asile et réfugié•e•s, et d'accroître la visibilité de l'ARDHIS.

RÉORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE MENSUELLE DES DEMANDEUR•SE•S D'ASILE

La réorganisation des réunions des demandeur•se•s d'asile du samedi a permis de consacrer l'après-midi à une assemblée mensuelle qui regroupe tous•tes les demandeur•se•s d'asile suivi•e•s par l'association au Centre Magenta de 13 h à 15 h. Ce rendez-vous mensuel a été totalement réorganisé autour de la convivialité (boissons, discussions, valorisation des succès) et de la diffusion des informations collectives (rendez-vous à venir, événements, promotion d'autres associations...). Avec plus de 200 participant•e•s, il est devenu un moment essentiel de rencontre et d'échange, et de plus en plus de demandeur•se•s d'asile y participent.

ÉVÉNEMENTS SOCIAUX ET CONVIVIAUX

Le développement des activités sociales s'est poursuivi sur l'année 2017. L'équipe de football, les cours de français et les visites de Paris ont connu un franc succès.

L'activité football est ouverte à toutes et à tous, débutant•e•s ou expérimenté•e•s, demandeur•se•s d'asile, réfugié•e•s, bénévoles et sympathisant•e•s. Elle a pour objectif de permettre aux personnes accompagnées par notre association de rompre leur isolement et de se rassembler régulièrement pour faire de l'exercice. Elle a également permis de contribuer à la lutte contre toutes formes de discriminations (en particulier sexisme et homophobie) dans le sport et par le sport. Une vingtaine de joueurs participent aux entraînements ou à des matchs chaque samedi à 14 h à la porte de Montreuil. Une collation à l'issue de l'entraînement ou du match est ensuite propice aux échanges et à créer des liens amicaux entre les participants. Au-delà de l'aspect purement sportif, cette activité permet de créer et développer des partenariats avec d'autres associations LGBT.

Les cours de français ont proposé trois niveaux de formation deux fois par semaine. L'un était destiné à celles et ceux ayant des difficultés de lecture et d'écriture, un autre plutôt destiné aux demandeur•se•s d'asile anglophones (niveau A1) et le dernier à des locuteurs confirmés (niveau B2/C1) originaires de pays francophones (français langue première ou seconde) désirant consolider leurs compétences linguistiques et socioculturelles. En moyenne, ce sont une trentaine d'élèves,

originaires d'une quinzaine de pays, qui ont assisté aux six cours.

Les visites de Paris organisées tous les troisièmes dimanches de chaque mois sont devenues une activité régulière et prisée de l'ARDHIS. Regroupant entre cinquante et soixante personnes chaque mois, elles ont permis aux demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s de découvrir des éléments de l'histoire, des traditions et de la culture française et parisienne, mais également de la vie gay parisienne. Elles suscitent à chaque fois des échanges et des rencontres riches. Ce succès justifie de poursuivre cette activité en profitant des beaux jours pour allonger le temps et aller plus loin.

Le groupe femmes LBT (lesbienne, bie, trans) est un groupe non mixte créé en mai 2017 et composé des adhérentes de l'association, demandeuses d'asile, réfugiées, comme bénévoles. Le succès du groupe confirme le besoin d'un espace de parole au sein de l'association pour les femmes ou les personnes se définissant comme telles. La structuration de ce groupe a permis d'organiser des moments conviviaux non mixtes et interculturels, qui ont rassemblé une trentaine de personnes, parfois autour d'événements militants comme la Pride de nuit et la Marche des fiertés 2017. Pour 2018, il est prévu de mettre l'accent sur les moments festifs.

MANIFESTATIONS ET MOMENTS CONVIVIAUX EXCEPTIONNELS

Grâce à des partenaires, il a été proposé trois visites de musées et une soirée au stade Charléty à l'occasion d'un meeting d'athlétisme en septembre 2017. Ces initiatives ponctuelles ont remporté un succès certain malgré leur annonce tardive. Plus d'une quarantaine de demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s y sont venu·e·s. Elles ont permis de proposer une expérience différente et resteront pour tous·tes des moments inoubliables riches en émotion.

Deux distributions de vêtements ont été organisées au Centre LGBT en mars et en novembre, afin d'offrir des habits aux demandeur·se·s d'asile dans le besoin.

Comme chaque année, un certain nombre d'événements ont également été proposés :

- Participation au printemps des Associations LGBT (tenue d'un stand)
- Marche des Fiertés
- « Pique-nique de l'été », juillet 2017, au bois de Vincennes
- Organisation d'un « Melting Tea » au Tango septembre 2017
- Soirée de l'ARDHIS le 8 décembre 2017 à la Mairie du 10^e

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICAL SPÉCIFIQUE

Les problèmes sociaux et médicaux sont au cœur des échanges avec les demandeur·se·s d'asile. Pour les problèmes de logement et de santé, les demandeur·se·s sont orienté·e·s vers d'autres structures, même si les solutions restent très difficiles pour le logement. Au-delà de la demande d'asile, les réfugié·e·s continuent d'avoir besoin d'un accompagnement dans les différentes administrations (services sociaux municipaux, agences de Pôle Emploi, CAF...) où le plus souvent leurs interlocuteur·trice·s ne parlent pas anglais.

Cette année, grâce à l'implication bénévole d'une assistante sociale, les demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s ont pu bénéficier d'un accueil spécialisé et de conseils individuels sur leurs divers dossiers sociaux à l'occasion de deux permanences hebdomadaires.

Un partenariat privilégié a été mis en place avec l'association AREMEDIA pour des sessions d'accueil et de dépistage des maladies sexuelles trois fois par an. L'ensemble a permis de tester plus d'une soixantaine de demandeur·se·s. Outre les tests VIH, hépatites et autres MST, elles et ils ont pu voir un médecin spécialisé et parler de leurs sexualités. Dans ce cadre, sont aussi proposés des groupes de parole entre femmes, anglophones et francophones, autour des relations FSF et de la sensibilisation aux IST entre FSF.

L'aide d'un médecin généraliste a permis de proposer aux demandeur·se·s d'asile un accueil médical privilégié et leur permettant d'accéder rapidement à des consultations.

PARTICIPATION À LA CFDA (COORDINATION FRANÇAISE DU DROIT D'ASILE)

Depuis août 2010, l'ARDHIS est membre et participe aux réunions périodiques de la CFDA, qui permettent un échange et une actualisation d'informations pour une vingtaine d'associations ou groupements (Cimade, Gisti, Comede, LDH, Médecins du Monde, etc.). Un groupe de travail interne a préparé un « état des lieux » des conditions d'accueil des demandeur·se·s d'asile en France, synthèse d'enquêtes sur le terrain et de discussions avec les acteurs associatifs. Cette revue d'ensemble décrit un dispositif détérioré : structures saturées, délais déraisonnables en préfecture, utilisation excessive des procédures Dublin et prioritaires, pénurie de places d'accueil, obstacles à l'accès aux couvertures sociales et sanitaires, bref le « dés-accueil » des demandeur·se·s d'asile.

AXES D'ÉVOLUTION DU PÔLE ASILE EN 2017-2018

En avril 2017, le bureau asile a identifié six axes majeurs d'évolution :

- Améliorer la qualité de l'accueil des demandeur•se•s d'asile et développer nos capacités d'accueil, notamment en direction des cas en CNDA.
- Améliorer l'accueil et la formation des accompagnant•e•s et leur offrir un véritable mode de fonctionnement collaboratif.
- Poursuivre et développer la dimension sociale de l'accompagnement des demandeur•se•s d'asile et en particulier les actions d'insertion.
- Développer l'expertise juridique sur les dossiers.
- Améliorer la communication interne et externe.
- Favoriser l'implication des réfugié•e•s dans le bénévolat, les organisations et les instances dirigeantes.

Le résultat de la mandature montre des avancées significatives sur les conditions d'accueil des demandeur•se•s d'asile, les activités sociales – notamment les cours de français et les animations –, et le travail d'expertise juridique. Par contre, aucune avancée n'a été possible sur l'accueil et l'accompagnement des accompagnant•e•s, ce qui n'a pas permis de réduire le turnover et a contribué à augmenter les problèmes au sein du pôle asile. L'absence de progression du nombre d'accompagnant•e•s ne permet toujours pas de suivre les demandeur•se•s d'asile en recours CNDA et limite les possibilités d'accueil. En l'état, il faudrait un effectif de 80 bénévoles pour accueillir tous•tes les demandeur•se•s et stabiliser le fonctionnement du pôle.

En termes de communication et d'implication des réfugié•e•s, aucune action n'a pu être mise en œuvre cette saison.

En conclusion, nous ne pouvons que renouveler le constat fait les années précédentes : le nombre de demandeur•se•s d'asile LGBTI en France augmente fortement et constamment. La reconnaissance de l'appartenance des personnes LGBTI à un groupe social, et pouvant être persécutées en raison de cette appartenance, comme le prévoit l'amendement à la convention de Genève de 1951, est certes bien ancrée dans la réalité des décisions de l'OFPRA, mais l'ARDHIS déplore qu'elle ne le soit que de manière restrictive, comme le montre la variabilité des appréciations de l'OFPRA concernant les demandes d'asile des

personnes LGBTI. Dans le contexte actuel de réforme des procédures, plus que jamais l'ARDHIS se mobilise pour porter ses revendications en faveur d'un droit d'asile ouvert et respectueux des personnes :

- égalité des traitements pour tou•te•s les demandeur•se•s d'asile,
- amélioration des modalités de traitement des demandes d'asile afin que celles-ci soient respectueuses des personnes, notamment en ce qui concerne les délais de convocation (préfectures, OFPRA et CNDA) et de décision (OFPRA), mais aussi en ce qui concerne la durée des entretiens à l'OFPRA,
- améliorations des droits sociaux permettant aux demandeur•se•s d'asile de vivre dans des conditions correctes pendant le déroulement des procédures.